

-----  
COMMUNE  
D'  
**ALTECKENDORF**



**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE  
T15-2024  
Portant réglementation de la  
circulation RUE PRINCIPALE**

**Le Maire de la commune d'Alteckendorf,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1

**VU** le Code de la route

**VU** le Code de la voirie routière

**VU** la demande du 16 mai 2024 de l'entreprise WS CHARPENTE représentée par Monsieur Swen WENDLING, dans le cadre d'une pose d'échafaudage pour la rénovation de toiture au 87 rue PRINCIPALE pour le compte de Monsieur KLEIN Renaud du 20 mai au 5 juillet 2024.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux.

**ARRETE**

**Article 1** : du 20 mai au 5 juillet 2024 l'entreprise WS CHARPENTE représentée par Monsieur Swen WENDLING, est autorisée à poser un échafaudage pour réaliser des travaux de rénovation de toiture au 87 rue PRINCIPALE pour le compte de Monsieur KLEIN Renaud.

**Article 2** : Pendant la durée des travaux, les restrictions suivantes seront appliquées au droit du chantier : vitesse maximale de tous les véhicules limités à 30km/h, stationnement interdit et qualifié de gênant au droit du chantier, le dépassement des véhicules, autres que les deux roues sera interdit. La chaussée sera rétrécie.

**Article 3** : La signalisation règlementaire sera mise en place et gérée par l'entreprise WS CHARPENTE.

**Article 4** : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue aux articles 1 et 2 ci-dessus.

**Article 5 :**

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Hochfelden,
- Monsieur le Chef du Centre Technique du Conseil Départemental de Hochfelden,
- Monsieur Swen WENDLING.

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé et copie transmise à M. le préfet du Département du Bas-Rhin ampliation sera adressée à :

- M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saverne,
- Collectivité Européenne d'Alsace M. le Chef du service routier de Saverne,
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin.

Fait à ALTECKENDORF, le 16 mai 2024



Le Maire

Alain HIPP